

Ayez l'esprit tranquille en ce qui concerne vos placements

Protection offerte par Assuris et la SADC



Voici Dave et Sara

Au cours des 25 dernières années, Dave et Sara ont travaillé fort et occupé divers emplois. Ils comptent prendre leur retraite d'ici 10 ans. Ils sont tous les deux dans la cinquantaine et ont récemment vendu la maison familiale pour déménager dans plus petit maintenant que les enfants sont partis.

Avec la vente de la maison, ils ont 725 000 \$ à investir et il leur reste amplement de droits de cotisation inutilisés à un REER.

L'objectif Maximiser capacité de protection de leurs placements.

- Dave et Sara sont préoccupés par la protection de leurs placements non enregistrés. Ils se demandent ce qu'il adviendrait si l'institution financière mettait fin à ses activités. Ils savent que leurs CPG bénéficient d'une certaine protection, mais ils ne connaissent pas d'autres moyens de protéger leurs placements. En ce moment, il y a 725 000 \$ dans leur compte conjoint. Une somme de 100 000 \$ est protégée par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Le reste, 625 000 \$ n'est pas protégé.
- Ils demandent à leur conseiller comment redistribuer les placements de leur portefeuille afin d'accroître la protection de leur actif.

Les options Quel est le moyen le plus pratique de maximiser la capacité de protection?

Le conseiller de Dave et Sara leur présente certaines options qui offrent une protection additionnelle pour leur épargne-retraite tout en maintenant la composition de l'actif souhaitée.

Par exemple :

- Ils peuvent placer leur argent dans des CPG de fiducie qui sont protégés par la SADC. Ils bénéficient ainsi d'une couverture de 100 000 \$ (capital et intérêts) par compte et par type d'enregistrement.
- Ils peuvent aussi placer leur argent dans des CPG assurance* qui sont protégés par Assuris, un organisme sans but lucratif qui offre une protection aux titulaires de contrats canadiens en cas d'insolvabilité de leur compagnie d'assurance. À l'heure actuelle, le plafond de couverture par contrat est de 100 000 \$ ou 90 % de la valeur accumulée, selon ce qui est le plus élevé.

*Un CPG assurance est une rente à provision cumulative établie par une compagnie d'assurance-vie.

Une solution Protection des placements grâce à la SADC et à Assuris.

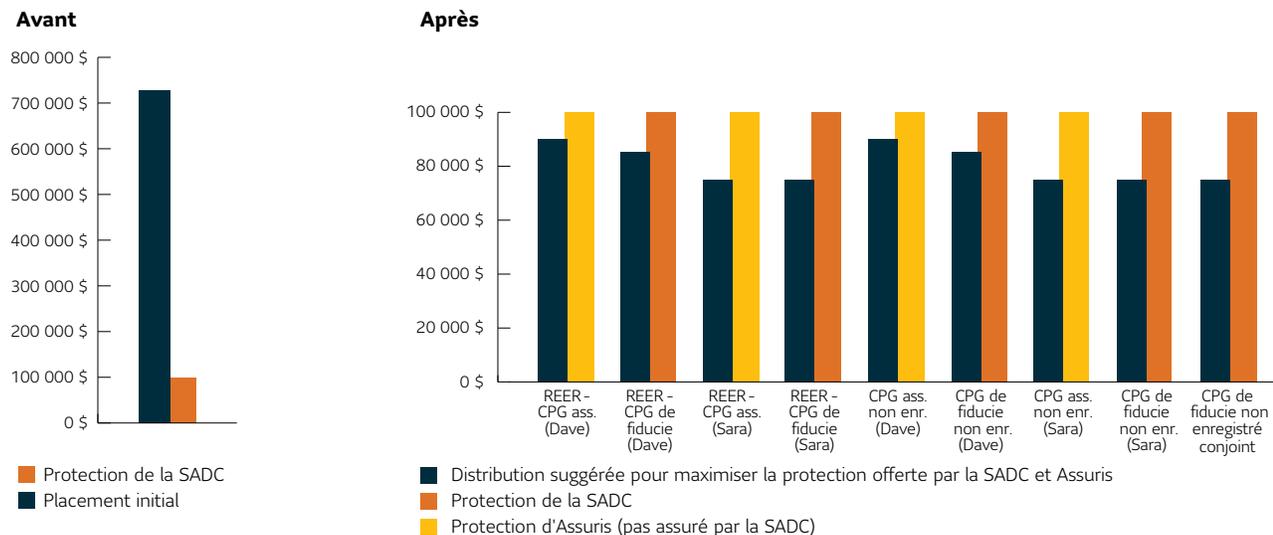
Le conseiller de Dave et Sara leur propose une solution faisant appel aux CPG assurance et CPG de fiducie de la Sun Life, qui permettent de distribuer la propriété de l'actif entre eux, séparément et conjointement. De cette façon, Dave et Sara obtiennent une protection optimale de la SADC et d'Assuris.

Voici un exemple de distribution assurant une protection optimale

REER de Dave	<ul style="list-style-type: none"> ■ CPG assurance de 90 000 \$ ■ CPG de fiducie de 85 000 \$ 	Compte non enregistré de Dave	<ul style="list-style-type: none"> ■ CPG assurance de 90 000 \$ ■ CPG de fiducie de 85 000 \$
REER de Sara	<ul style="list-style-type: none"> ■ CPG assurance de 75 000 \$ ■ CPG de fiducie de 75 000 \$ 	Compte non enregistré de Sara	<ul style="list-style-type: none"> ■ CPG assurance de 75 000 \$ ■ CPG de fiducie de 75 000 \$
		Compte non enregistré conjoint	<ul style="list-style-type: none"> ■ CPG de fiducie de 75 000 \$

* Si un contrat CPG assurance, par type d'enregistrement, excède 100 000 \$, la protection d'Assuris correspond à 90 % de la valeur accumulée.

Le résultat Excellente protection de l'actif.



Maintenant, tous les placements de Dave et Sara (725 000 \$) sont admissibles à la couverture d'assurance. La Sun Life offre des produits de placement pouvant bénéficier de la protection de différents organismes. Pour en savoir plus, visitez sadc.ca et assuris.ca.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez placementsmondiauxsunlife.com | Appelez au **1-877-786-5433**

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (contrats de fonds distincts). Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des certificats de placement garanti.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc., toutes des sociétés membres du groupe Sun Life.